

**Rapport du Conseil communal au Conseil général**

**Comptes 2025 de la Caisse de prévoyance  
du personnel de la Ville de Fribourg**

(du 2 juin 2026)



# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 2 juin 2026)

## Comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent rapport, le Conseil communal propose au Conseil général de prendre acte des comptes 2025 de la CPPVF.

Ces comptes ont été approuvés par le comité de la Caisse de prévoyance en séance du 24 avril 2026 et par le Conseil communal lors de sa séance du 2 juin 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Retraites Populaires sont chargées de la gestion administrative et technique de la CPPVF. Les informations utiles se trouvent désormais dans les deux documents annexés, à savoir le Rapport annuel et les Comptes annuels.

**L'Expert agréé** relève, dans son attestation datée du 4 mars 2026, l'application conforme des prescriptions légales et réglementaires de la Caisse.

**L'Organe de contrôle** a recommandé, dans son rapport daté du 24 avril 2026, d'approuver les comptes.

-----  
*Le Conseil communal demande au Conseil général de prendre acte des comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.*  
-----

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos salutations les meilleures.  
-----

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic :

  
Elias Moussa



Le Secrétaire de Ville :

  
David Stulz

Annexes :

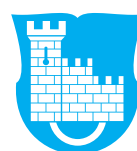
- Rapport annuel 2025
- Comptes annuels 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, y compris le rapport de l'organe de révision et l'attestation de l'expert agréé



# Rapport annuel 2025



Gérée par



Caisse de prévoyance  
du personnel de la  
Ville de Fribourg



# Sommaire

Page 4	Chiffres clés 2025
Page 5	Message du Comité
Page 6	La CPPVF en 2025
Page 6	Effectifs et prestations
Page 6	Placements et performance
Page 8	Degré de couverture

Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg (CPPVF)  
Place de l'Hôtel-de-Ville 3  
1700 Fribourg  
[www.cppvf.ch](http://www.cppvf.ch)

Photo couverture :  
[@alin-andersen-unsplash](https://www.instagram.com/alin-andersen-unsplash)

## Chiffres clés

253 Mio

Fortune au bilan (CHF)  
(2024 : 240 mio)

5,92%

Performance nette  
(2024 : 7,44%)

83,3%

Degré de couverture  
(2024 : 80,5%)

84,1%

Niveau de réserve de  
fluctuation de valeur  
(en % de l'objectif fixé)  
(2024 : 64,4%)

2,25%

Taux technique  
(2024 : 2,25%)

911

Assuré-e-s actifs-ves  
(2024 : 843)

2,04

Ratio assuré-e-s  
actifs-ves/pensionné-e-s  
(2024 : 1,93)

447

Pensionné-e-s  
(2024 : 436)

Degré de couverture :

Performance nette :

Ratio actifs/pensionnés :

Taux technique :

Réserve de fluctuation de valeur :

Rapport entre les engagements de la Caisse et sa fortune

Rendement net des placements réalisés par la Caisse

Rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures

Réserve constituée pour compenser les variations sur les marchés des capitaux

## Message du Comité

La CPPVF a réalisé en 2025 une performance nette de 5,92% et clôture l'exercice avec un degré de couverture de 83,3%, soit supérieur au taux de couverture prévu par le chemin de recapitalisation de 73,3%. Grâce à cette nouvelle belle performance sur les marchés financiers, le Comité a ainsi pu décider de créditer un intérêt de 2% au total sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2025, soit supérieur au taux d'intérêt minimum LPP, applicable en 2025, qui est de 1,25%.

Cette bonne performance a également permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeur de la Caisse. Le niveau de cette réserve est légèrement supérieur à celui atteint à fin 2021. Au vu de cet élément, le Comité a jugé prématuré d'octroyer un intérêt sur les avoirs de vieillesse supérieur à 2%. Il a, de même, estimé que les conditions financières de la Caisse ne permettaient pas d'octroyer une indexation des rentes ou une allocation unique aux bénéficiaires d'une pension de retraite.

Comme déjà évoqué l'année dernière, un expert avait été mandaté pour effectuer une étude dite ALM, étude qui consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements de la Caisse. Sur la base des résultats de cette étude, le Comité a retenu une nouvelle stratégie de placements pour sa fortune offrant une espérance de performance optimisée tout en diminuant légèrement le niveau de risque pris par la Caisse sur les marchés financiers. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de placements devrait pouvoir intervenir dans le courant de l'exercice 2026.

Cette année, le Comité a également introduit une nouvelle prestation dans le Règlement de prestations de la Caisse, avec effet au 1er janvier 2026. Cette prestation consiste au versement d'une prestation supplémentaire en cas de décès avant la retraite de CHF 3'000.- laquelle s'ajoutera aux prestations déjà octroyées selon le Règlement de prestations. L'introduction de cette prestation fait suite à la décision prise par les personnes concernées de liquider la Caisse au décès de l'administration communale laquelle prévoyait notamment, moyennant une cotisation mensuelle, le versement, lors du décès des membres de la Caisse, d'une indemnité de CHF 3'000.-. La prestation introduite dans le Règlement de prestations de la Caisse n'engendre pas de prélèvement d'une cotisation supplémentaire.

La composition du Comité a évolué en 2025 puisque le mandat d'un représentant des assurés a pris fin le 30 novembre 2025, date de sa démission. Comme elle est intervenue moins de six mois avant le renouvellement général du Comité pour une nouvelle législature, ce départ n'a pas conduit à l'organisation d'une élection complémentaire. Le Comité termine donc la législature, comme le permet le Règlement d'organisation, à 7 membres au lieu de 8.

La première partie de l'année 2026 sera consacrée notamment au renouvellement du Comité pour la législature 2026-2031.

Enfin, au vu du succès rencontré en 2025, la Caisse continuera d'offrir, à deux reprises, en 2026, une formation d'une journée aux assurés actifs pour les aider à planifier financièrement leur retraite et pouvoir l'aborder sereinement.

Le Comité tient à remercier les assurés et pensionnés de la Caisse ainsi que toutes les parties prenantes pour la confiance témoignée durant ces années. Il clôt la législature en ayant la satisfaction du devoir accompli et laisse la Caisse dans les meilleures conditions possibles pour affronter l'avenir.

## Organisation

Le Comité est composé de manière paritaire. À la suite de la fin du mandat du représentant des assurés au 30 novembre 2025, soit moins de six mois avant le début de la nouvelle législature, le Comité est composé, au 31 décembre 2025, des membres suivants.

Représentants des employeurs :

M. Thierry STEIERT, Vice-président  
M. Laurent DIETRICH, membre  
M. Frédéric LAMPIN, membre  
M. Pascal WICHT, membre

Représentants des employés :

Mme Aurélie OSSOLA, Présidente  
M. Lucas TERRAPON, membre  
M. Cédric JEANNERET, membre

# La CPPVF en 2025

## Effectifs et prestations

A fin 2025, la CPPVF compte un total de 1'358 assurés dont 911 assurés actifs et 447 pensionnés ainsi que 5 employeurs affiliés. La majorité des assurés actifs est employée par la Ville de Fribourg.

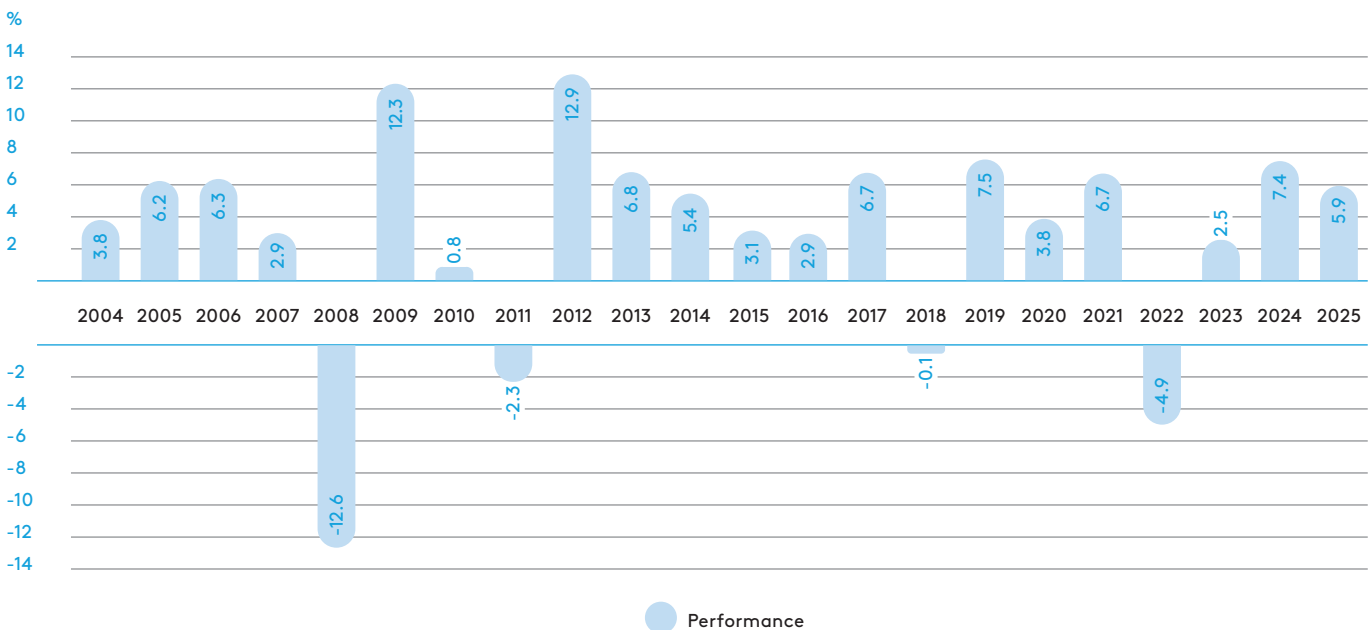
Durant l'année écoulée, le nombre d'assurés actifs a progressé de 68 personnes par rapport à 2024, soit une hausse de 8,06%. Le nombre de pensionnés a, quant à lui, augmenté de 11 personnes (+2,52%), c'est-à-dire que ce sont principalement des personnes ayant pris leur retraite. Les personnes retraitées représentent plus de 70% des pensionnés de la CPPVF. Comme l'année passée, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) continue de s'améliorer. De 1,93 en 2024, ce ratio a atteint 2,04 en 2025.

La CPPVF a versé des prestations de prévoyance pour plus de CHF 13 millions, essentiellement sous forme de rente de retraite et de conjoints survivants.

## Placements et performance

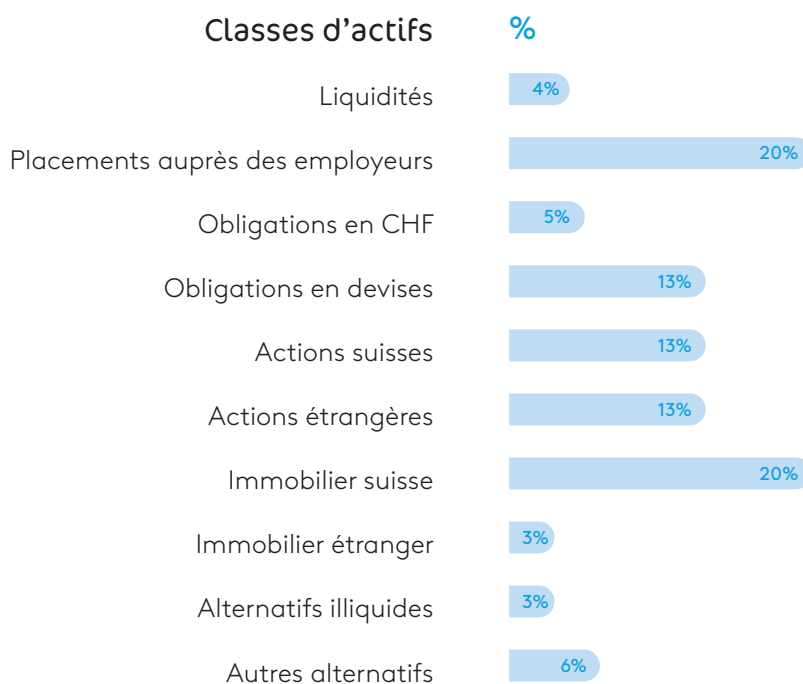
Les marchés financiers ont bien performé durant l'année 2025 grâce à la résilience accrue de l'économie mondiale et ce, malgré une forte volatilité des marchés et des tensions dues à des conflits géopolitiques. L'année 2025 a été marquée par la hausse des taxes douanières américaines. Malgré les incertitudes initiales et une forte baisse boursière en avril 2025, les marchés ont su rebondir pour atteindre à la fin de l'année une performance inespérée en début d'année. Dans ce contexte, la CPPVF a réalisé une performance globale nette de 5,92% (7,44% en 2024).

### Évolution de la performance



Pour la CPPVF, les principaux contributeurs à la performance 2025 concernent les actifs suivants : les alternatifs (notamment l'or), et les actions suisses. La CPPVF a confié des mandats balancés analogues à trois gestionnaires de fortune qualifiés.

## Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2025



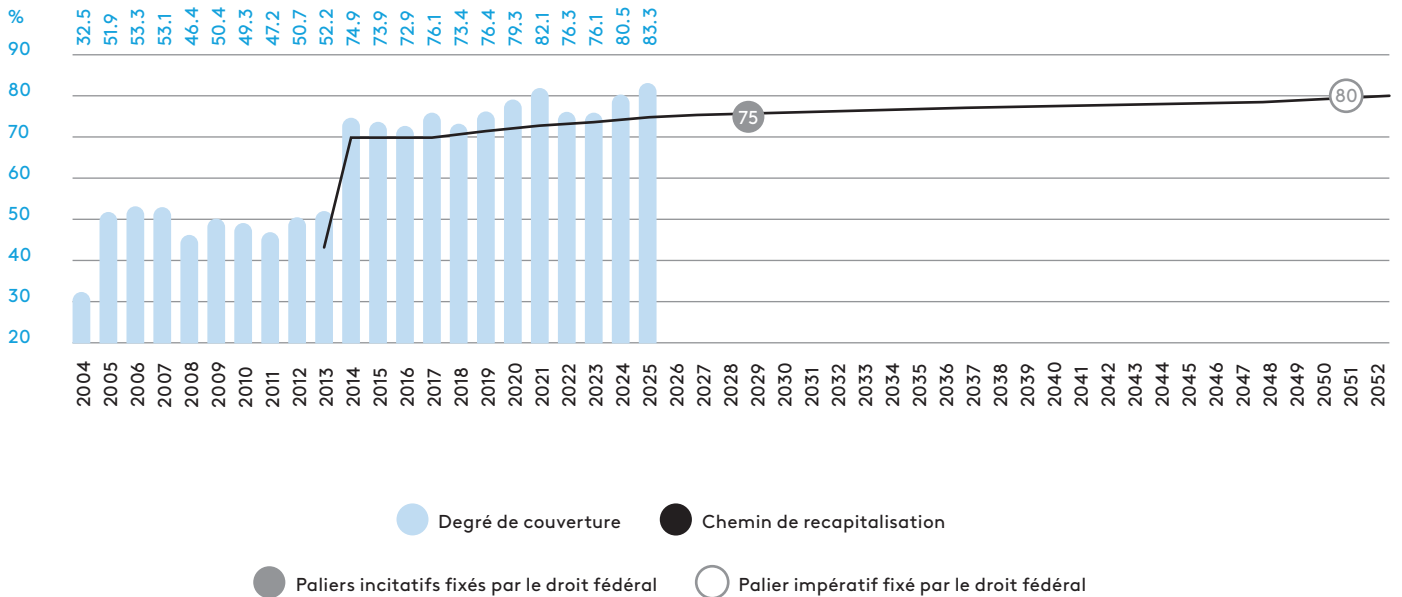
En 2024, le Comité a également effectué, une étude dite ALM (un acronyme pour Asset-Liability-Management). Cette étude consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements. Sur la base des résultats de cette étude, il ressort que les performances moyennes réalisées ces dernières années correspondent au besoin accru de performance de la Caisse.

En effet, la Caisse étant en capitalisation partielle, comme l'autorise la loi pour les institutions de droits publics et n'ayant pas de cotisations d'assainissement dans son plan de prévoyance, elle est obligée de performer sur le marché des capitaux si elle veut encore améliorer son degré de couverture. Par conséquent, le Comité a examiné en 2025 les différentes solutions qui s'offraient à la Caisse en vue de diminuer les frais de gestion conséquents sur certaines classes d'actifs et diversifier son portefeuille pour améliorer son rendement tout en limitant les risques. Par ailleurs, le Comité met tout en œuvre depuis 2021 pour rendre le patrimoine de la Caisse durable et pour répondre aux meilleurs critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tout en garantissant une performance accrue. Il travaille depuis un certain temps à l'élaboration d'un rapport de durabilité. Néanmoins, cette tâche prend du temps au vu regard de la complexité des critères à prendre en compte et des données à consolider en raison de la répartition de la fortune chez trois prestataires différents.

# Degré de couverture

Le degré de couverture correspond à la part des engagements de prévoyance couverte par la fortune de prévoyance disponible. La CPPVF doit atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052, conformément à l'objectif fixé par la législation fédérale. Pour y parvenir, la CPPVF suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à atteindre chaque année. Les engagements de prévoyance de la CPPVF s'élèvent à plus de CHF 300 millions alors que la fortune de prévoyance disponible se monte à CHF 251 millions. Le degré de couverture s'élève ainsi à 83,3% et se situe au-dessus de l'objectif fixé à 73,3% par le chemin de recapitalisation au 31 décembre 2025. La différence constitue la réserve de fluctuation de valeur, un coussin de sécurité qui permet à la Caisse de faire face aux variations de sa fortune dues à la bourse et aux règles d'évaluation comptables.

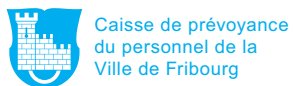
## Évolution du degré de couverture



## Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse [www.cppvf.ch](http://www.cppvf.ch).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.



Caisse de prévoyance  
du personnel de la  
Ville de Fribourg

Gérée par



Caisse de prévoyance du  
personnel de la ville de  
Fribourg (CPPVF)

Place de l'Hôtel-de-Ville 3  
1700 Fribourg

[cppvf@retraitespopulaires.ch](mailto:cppvf@retraitespopulaires.ch)  
[www.cppvf.ch](http://www.cppvf.ch)

La CPPVF est gérée par  
Retraites Populaires

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. : 021 348 21 11  
Fax : 021 348 21 69  
[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)



**Caisse de prévoyance du personnel  
de la Ville de Fribourg**

Comptes annuels 2025

Fribourg, le 24 avril 2026

## Table des matières

Bilan.....	3
Compte d'exploitation.....	4
Annexe aux comptes .....	5
1. Bases et organisation .....	5
2. Membres actifs et rentiers.....	8
3. Nature de l'application du but.....	10
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence .....	11
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture .....	12
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	17
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.....	22
8. Demandes de l'autorité de surveillance.....	23
9. Autres informations relatives à la situation financière .....	23
10. Evénements postérieurs à la date du bilan .....	23

## Bilan

Au 31 décembre (en CHF)

<b>Actifs</b>	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
<b>Placements</b>		<b>252 539 756</b>	<b>239 755 110</b>
Liquidités	6	10 129 429	9 797 632
Placements auprès de l'employeur	6	49 283 397	50 303 719
Immeubles	6	25 276 000	25 276 000
Portefeuilles titres	6	167 850 930	154 377 759
<b>Compte de régularisation actif</b>	7	<b>439 127</b>	<b>421 620</b>
		<b>252 978 883</b>	<b>240 176 731</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>1 427 797</b>	<b>2 655 441</b>
Prestations de libre passage et rentes		1 426 862	2 644 048
Autres dettes		934	11 393
<b>Compte de régularisation passif</b>	7	<b>123 808</b>	<b>169 401</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>301 797 444</b>	<b>294 981 562</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5	131 143 365	124 810 694
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5	149 612 333	149 571 718
Provisions techniques	5	21 041 747	20 599 150
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6	<b>30 209 752</b>	<b>22 605 312</b>
<b>Part financée en répartition</b>	5	<b>-80 579 918</b>	<b>-80 234 985</b>
<b>Fonds libres / Découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Situation au 1er janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		<b>252 978 883</b>	<b>240 176 731</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44</b>		<b>83.3%</b>	<b>80.5%</b>

Adoptés par le Comité  
dans sa séance du 24 avril 2026

Au nom du Comité

Au nom de Retraites Populaires  
AdministratriceAurélie Ossola  
PrésidenteThierry Steiert  
Vice-président

Jean-Marc Sterchi

Véronique Roy

## Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2025	2024
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>13 340 842</b>	<b>13 044 423</b>
Cotisations des salariés		5 077 492	4 824 150
Cotisations d'employeur		8 055 046	7 732 187
Primes uniques et rachats	5	208 304	488 085
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>5 375 224</b>	<b>5 510 604</b>
Apports de libre passage	5	5 295 237	5 485 604
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5	79 987	25 000
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>18 716 066</b>	<b>18 555 027</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-13 409 936</b>	<b>-13 091 538</b>
Rentes de vieillesse	5	-9 303 800	-8 941 235
Rentes de survivants	5	-1 813 150	-1 814 364
Rentes d'invalidité	5	-486 719	-471 692
Rentes d'enfants	5	-128 190	-133 417
Autres prestations réglementaires	5	-1 044	-1 044
Prestations en capital à la retraite	5	-1 666 416	-1 729 787
Prestations en capital au décès ou à l'invalidité	5	-10 617	0
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-5 309 768</b>	<b>-7 262 378</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5, 7	-4 369 646	-6 233 623
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5	-940 122	-1 028 755
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-18 719 703</b>	<b>-20 353 916</b>
<b>Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-6 470 950</b>	<b>-2 996 290</b>
Variation capitaux de prévoyance assurés actifs	5	-3 915 346	-2 734 485
Variation capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5	-40 615	-4 266 074
Variation provisions techniques	5	-442 597	6 800 688
Rémunération du capital épargne	5	-2 417 325	-2 308 919
Variation part financée en répartition		344 933	-487 500
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-111 844</b>	<b>-105 239</b>
Primes d'assurance de risque		-44 482	-41 552
Primes d'assurance pour frais de gestion		-7 895	-7 416
Cotisations au fonds de garantie		-59 467	-56 271
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-6 586 430</b>	<b>-4 900 418</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6</b>	<b>14 570 518</b>	<b>17 288 692</b>
Résultat des liquidités		3 367	41 800
Résultat des placements auprès de l'employeur		2 051 134	2 091 404
Résultat de l'immobilier direct Suisse		847 256	4 475 643
Résultat des placements mobiliers		11 668 761	10 679 846
<b>Autres produits</b>		<b>9 440</b>	<b>10 182</b>
Produits de prestations fournies		-215	0
Produits divers		9 655	10 182
<b>Autres frais</b>		<b>-2 434</b>	<b>-1 729</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-386 654</b>	<b>-504 693</b>
Administration générale	7	-331 889	-378 025
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-46 765	-118 466
Autorité de surveillance		-8 000	-8 202
<b>Résultat avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>7 604 439</b>	<b>11 892 033</b>
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6</b>	<b>-7 604 439</b>	<b>-11 892 033</b>
<b>Excédent des produits (+) / des charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Conformément aux Statuts, la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg (ci-après CPPVF ou la Caisse) est un établissement de droit public.

La Caisse a pour but d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès aux salariés qui sont au service des employeurs qui lui sont affiliés. Les membres du Conseil communal élus à partir de la législature 2021/2026 sont également assurés auprès de la CPPVF.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPPVF participe à l'assurance obligatoire prévue par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle est enregistrée auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, à Berne, sous le n° FR.2004, et fournit des prestations, conformément à ses Statuts et règlements, dans tous les cas au moins les prestations prévues par la LPP et la LFLP. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

##### Acte législatif communal fribourgeois

Statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg du 21 janvier 2013, modifiés le 29 mars 2021.

##### Règlements établis par le Comité

Règlement de prestations du 29 novembre 2023 avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Règlement d'organisation du 24 juin 2020 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement du 29 novembre 2023 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Règlement de placements du 27 novembre 2024 avec entrée en vigueur le 31 décembre 2024

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 27 novembre 2024 avec entrée en vigueur le 31 décembre 2024

Règlement sur la liquidation partielle du 30 juin 2015, approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 19 janvier 2016, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

### Comité :

Le Comité est composé de 8 membres, quatre membres représentant les employés et quatre membres représentant l'employeur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est constitué des personnes suivantes :

Représentants des employeurs : M. Thierry STEIERT, Vice-président  
M. Laurent DIETRICH, membre  
M. Frédéric LAMPIN, membre  
M. Pascal WICHT, membre

Représentants des employés : Mme Aurélie OSSOLA, Présidente  
M. Lucas TERRAPON, membre  
M. Cédric JEANNERET, membre

Monsieur Michael REY, membre représentant les employés, a quitté le Comité le 30 novembre 2025.

### Commissions

La CPPVF est organisée avec deux commissions permanentes : la Commission de placements et la Commission immobilière. Les cahiers des charges de ces commissions sont énoncés dans le règlement d'organisation de la Caisse.

La composition des commissions est la suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	<b>Commission de placements</b>	<b>Commission immobilière</b>
Président	Pascal WICHT	Lucas TERRAPON
Membre	Cédric JEANNERET	Frédéric LAMPIN
Membre	Aurélie OSSOLA	

### Adresse de la CPPVF

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg  
Place de l'Hôtel-de-Ville 3  
1700 Fribourg

Téléphone : 021 348 24 08  
E-mail : [cppvfv@retraitespopulaires.ch](mailto:cppvfv@retraitespopulaires.ch)  
Site internet : [www.cppvfv.ch](http://www.cppvfv.ch)

### Droit à la signature

La Caisse est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature à deux de la présidente ou du vice-président et de l'administrateur.

### Administrateur

La gestion administrative et technique de la CPPVF est confiée à Retraites Populaires, Lausanne. A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Comité.

Retraites Populaires est habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'article 48f, alinéa 4, lettre c OPP2.

## **1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

*Expert agréé :*

Pittet Associés SA, Genève, société experte agréée en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, titulaire du mandat (co-contractant), sous la responsabilité de M. Vincent Abbet, Expert agréé en assurance de pension (expert exécutant).

*Organe de révision :*

BDO SA, Fribourg

*Autorité de surveillance :*

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

## **1.6 Employeurs affiliés**

Ville de Fribourg

SINEF SA

Groupe e Celsius SA

Bourgeoisie de la Ville de Fribourg

Fondation St-Louis

## 2. Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

### 2.1 Assurés actifs

	2025	2024
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>843</b>	<b>803</b>
<b>Augmentation</b>		
Nouveaux	132	120
Réactivés	0	0
	<b>132</b>	<b>120</b>
<b>Diminution</b>		
Démisionnaires	48	60
Invalides	0	0
Décédés	3	0
Retraités	13	20
	<b>64</b>	<b>80</b>
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>911</b>	<b>843</b>
Ville de Fribourg	731	664
SINEF SA	89	89
Groupe e Celsius SA	8	8
Bourgeoisie de la Ville de Fribourg	19	20
Fondation ST-Louis	64	62
Maintien de l'assurance (47a LPP)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>843</b>

**2.2 Bénéficiaires de rentes**

	2025	2024
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>436</b>	<b>427</b>
<b>Augmentation</b>		
Invalides	2	2
Enfants d'invalides	2	0
Retraités	14	21
Enfants de retraité	4	8
Conjoints survivants	6	0
Conjoints divorcés	0	0
Orphelins	0	0
	<b>28</b>	<b>31</b>
<b>Diminution</b>		
Invalides	3	2
Retraités	8	8
Enfants de retraité	4	7
Conjoints survivants	0	4
Orphelins	2	1
	<b>17</b>	<b>22</b>
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>447</b>	<b>436</b>
Invalides	19	20
Retraités	319	313
Conjoints survivants	91	85
Conjoints divorcés	1	1
Enfants	17	17
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>436</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CPPVF applique le régime de la primauté des cotisations.

Le montant annuel de la pension de retraite est égal à 5.8% de l'avoir vieillesse à 65 ans ou de 5.65% à 64 ans.

L'avoir de vieillesse est constitué :

- a) des cotisations d'épargne prélevées sur le traitement assuré en application de l'article 9 des statuts ;
- b) des prestations d'entrée apportées ;
- c) des versements faisant suite à un divorce ;
- d) des remboursements de versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement ;
- e) des contributions de rachat ;
- f) des intérêts fixés annuellement par le Comité, dans le respect des dispositions légales.

Sont débités du compte de vieillesse individuel :

- a) les versements effectués suite à un divorce ;
- b) les versements anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement.

Le traitement assuré est égal au salaire déterminant selon l'AVS, diminué d'un montant de coordination. Il est arrondi aux 100 francs supérieurs. Il ne peut pas dépasser le décuple du montant limite supérieur selon l'article 8, alinéa 1, LPP.

Le montant de coordination équivaut à 40% du salaire déterminant servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS. En cas d'activité partielle au service de l'employeur, le montant de coordination est réduit proportionnellement au taux d'activité.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations sur le salaire assuré sont de 26% réparties à raison de 16% pour l'employeur et de 10% pour l'assuré. (article 9 des Statuts).

##### Garantie de financement

Selon l'article 14 des Statuts, la Ville de Fribourg garantit la couverture des prestations suivantes :

- a) les prestations de vieillesse, de risque et de sortie ;
- b) les prestations de sorties dues à l'effectif d'assurés sortants en cas de liquidation partielle ;
- c) les découverts techniques affectant l'effectif d'assurés restants en cas de liquidation partielle.

La garantie s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation sur la base des taux de couverture initiaux visés à l'article 72a alinéa 1 lettre b LPP.

Cette garantie porte aussi sur les engagements envers les effectifs d'assurés des collectivités affiliées.

	31.12.2025	31.12.2024
Total de l'actif	252 978 883	240 176 731
Engagements et comptes de régularisation passif	-1 551 605	-2 824 842
<b>Fortune nette de prévoyance</b>	<b>251 427 278</b>	<b>237 351 889</b>
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>301 797 444</b>	<b>294 981 562</b>
<b>Garantie de la Ville</b>	<b>50 370 166</b>	<b>57 629 673</b>

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte tenu de la situation financière de la Caisse, il n'y a eu aucune indexation des pensions en 2025.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPPVF sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La méthode d'évaluation de la fortune de la Caisse est la valeur de marché à la date d'établissement du bilan pour tous les actifs en portefeuille (actions, fonds de placements, obligations, comptes courants, dépôts fiduciaires et dépôts à terme).

La valeur des titres libellés en monnaies étrangères est convertie en francs suisses au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les devises sont évaluées à leur valeur boursière au jour de référence.

Les prêts hypothécaires et les autres prêts sont évalués à leur valeur nominale.

La valeur de titres non cotés est fixée par la banque dépositaire, selon les principes généralement admis en la matière.

Les immeubles détenus en direct sont estimés à leur valeur vénale déterminée tous les 3 à 5 ans par les travaux d'un expert indépendant désigné par le Comité de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPPVF est autonome. Une assurance stop-loss a été conclue avec la compagnie d'assurance Zürich. Ce contrat est renouvelé tacitement d'année en année.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Pour l'exercice 2025, le taux de rémunération des avoirs de vieillesse a été fixé à 2.00% (2024 : 2.00%).

	2025	2024
<b>Solde au début de l'exercice assurés actifs</b>	<b>124 810 694</b>	<b>119 767 290</b>
Solde au début de l'exercice invalides	927 512	769 022
<b>Solde au début de l'exercice actifs et invalides</b>	<b>125 738 206</b>	<b>120 536 313</b>
<b>Attributions</b>	<b>17 278 598</b>	<b>17 230 653</b>
Bonifications de l'exercice	11 695 070	11 116 121
Rachats de prestations et remboursements de versements anticipés divorce	208 304	574 175
Apports de libre passage	5 295 237	5 515 356
Remboursements versements anticipés logement	79 987	25 000
<b>Prélèvements</b>	<b>-12 537 232</b>	<b>-14 337 678</b>
Versements anticipés pour logement / divorce	-940 095	-1 028 061
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4 262 673	-6 009 618
Prestations en capital à la retraite	-1 666 416	-1 729 787
Financement décès	-520 509	-
Financement retraites	-5 026 108	-5 361 357
Ajustement Art. 17 LFLP	-121 432	-208 855
<b>Rémunération des avoirs épargne</b>	<b>2 417 325</b>	<b>2 308 919</b>
Intérêts	2 417 325	2 308 919
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>132 896 897</b>	<b>125 738 206</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice assurés actifs</b>	<b>131 143 365</b>	<b>124 810 694</b>
Solde à la fin de l'exercice invalides	1 753 532	927 512
<b>Solde à la fin de l'exercice actifs et invalides</b>	<b>132 896 897</b>	<b>125 738 206</b>
<b>Constitution (+) / Dissolution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs</b>	<b>3 915 346</b>	<b>2 734 485</b>
Constitution (+) / Dissolution (-) de capitaux de prévoyance invalides	826 020	158 489
<b>Constitution (+) / Dissolution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs et invalides</b>	<b>4 741 366</b>	<b>2 892 974</b>

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les engagements ci-avant se montent à CHF 68'875'342 au 31 décembre 2025 (2024 : CHF 67'782'406). Le facteur englobant s'élève à 1.90 (2024 : 1.84)

Les avoirs de vieillesse selon la LPP des assurés invalides se montent à CHF 1'049'934 (2024 : CHF 532'153).

**5.4 Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes**

	2025	2024
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>149 571 718</b>	<b>145 305 644</b>
<i>dont avoirs-épargne des invalides</i>	<i>927 512</i>	<i>769 022</i>
<b>Attributions</b>	<b>5 026 108</b>	<b>5 361 357</b>
Financement retraites	5 026 108	5 361 357
<b>Prélèvements</b>	<b>-13 409 936</b>	<b>-13 091 538</b>
Rentes de vieillesse	-9 303 800	-8 941 235
Rentes de survivant	-1 813 150	-1 814 364
Rentes d'invalidité	-486 719	-471 692
Rentes d'enfant	-128 190	-133 417
Rentes de conjoints divorcés	-1 044	-1 044
Prestations en capital à la retraite	-1 666 416	-1 729 787
Prestations en capital au décès ou à l'invalidité	-10 617	0
<b>Autres mouvements</b>	<b>8 424 443</b>	<b>11 996 255</b>
Attribution (+) / Prélèvement (-) selon réserves math.	7 598 423	11 837 766
Variation des avoirs-épargne des invalides	826 020	158 489
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>149 612 333</b>	<b>149 571 718</b>
<i>dont avoirs-épargne des invalides</i>	<i>1 753 532</i>	<i>927 512</i>
<b>Constitution (+) / Dissolution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes</b>	<b>40 615</b>	<b>4 266 074</b>

**5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques**

	2025	2024
<b>Provision de longévité</b>	<b>3 681 099</b>	<b>2 957 240</b>
Solde au début de l'exercice	2 957 240	2 155 496
Dotations de l'exercice	723 859	801 744
<b>Provision de fluctuation des risques</b>	<b>453 531</b>	<b>430 397</b>
Solde au début de l'exercice	430 397	391 477
Dotations de l'exercice	23 134	38 920
<b>Provision pour maintien du taux de conversion</b>	<b>5 163 000</b>	<b>4 734 000</b>
Solde au début de l'exercice	4 734 000	1 705 000
Dotations de l'exercice	429 000	3 029 000
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique (part actifs)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Solde au début de l'exercice	0	3 049 000
Prélèvement de l'exercice	0	-3 049 000
Dotations de l'exercice	0	0
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique (part bénéficiaires)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Solde au début de l'exercice	0	6 879 730
Prélèvement de l'exercice	0	-6 879 730
Dotations de l'exercice	0	0
<b>Provision pour mesures transitoires</b>	<b>11 744 117</b>	<b>12 477 513</b>
Solde au début de l'exercice	12 477 513	13 219 135
Prélèvement de l'exercice	-733 396	-741 622
<b>Total provisions techniques</b>	<b>21 041 747</b>	<b>20 599 150</b>
<b>Total mouvements de l'exercice</b>	<b>442 597</b>	<b>-6 800 688</b>

**Définitions et explications des provisions****Provision de longévité**

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires due à un changement de tables actuarielles.

Le montant cible de la provision de longévité s'élève à hauteur de 0.5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles, soit 2.5 % pour 2025 (2.0 % pour 2024).

**Provision de fluctuation des risques**

La provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs, en prenant en considération la couverture de réassurance existante.

**Provision pour maintien du taux de conversion**

La provision pour maintien du taux de conversion a pour but de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées.

### **Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique**

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu d'une baisse future du taux d'intérêt technique.

Depuis le bouclage 2021 et jusqu'à fin 2023, le coût d'une baisse du taux technique de 2.75 % à 2.25 % a été entièrement provisionné. À la suite de la recommandation figurant dans l'expertise actuarielle à fin 2023 (voir 5.6), le Comité a formellement décidé l'abaissement du taux technique au 31 décembre 2024. Le coût de cette baisse a été financé par la dissolution intégrale de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique.

Au 31 décembre 2025, étant donné qu'aucune nouvelle baisse n'a été décidée par le Comité, le montant de cette provision est nul.

### **Provision pour mesures transitoires**

La provision pour mesures transitoires a pour but de financer le capital de prévoyance supplémentaire consécutif à l'existence de mesures transitoires.

La provision pour mesures transitoires a été constituée lors du changement de plan de prévoyance (passage à la primauté des cotisations). Son montant est calculé chaque année en tenant compte de l'évolution de l'effectif des assurés concernés.

## **5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

L'expertise actuarielle a été établie le 3 juin 2025 sur la base de la situation financière au 31 décembre 2024. Les principales conclusions de Pittet Associés SA sont les suivantes :

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux prescriptions légales.
- Selon le bilan technique annexé, le degré de couverture légal de la Caisse à fin 2024 est égal à 80.5 %, et se situe au-dessus du chemin de financement soumis à l'Autorité de surveillance. La Caisse respecte les exigences légales relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle.
- Les provisions techniques constituées à la fin 2024 sont conformes aux exigences réglementaires.
- La réserve de fluctuation de valeurs constituée correspond à 64.4 % de l'objectif retenu par le Comité de la Caisse.
- La Caisse applique au 31 décembre 2024 les tables actuarielles LPP 2020 (P 2020) au taux d'intérêt technique de 2.25 %. Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates.»

La baisse du taux technique préconisée a été réalisée dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice 2024.

## **5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Les bases techniques de la Caisse sont les tables LPP 2020 (P2020) et le taux d'intérêt technique de 2.25%.

## **5.8 Modification des bases et hypothèses techniques**

Néant.

## 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Le bilan technique établi au 31 décembre 2025 fait ressortir un degré de couverture de 83.3 % (2024 : 80.5 %), calculé selon les principes énoncés à l'article 44 de l'OPP2.

### Capitalisation partielle de la CPPVF

Le système financier de la Caisse est un système mixte qui répond aux exigences des articles 72a à 72e de la LPP. Au 1er janvier 2052, le taux de couverture des engagements totaux devra atteindre 80%. Un plan de financement au sens de l'article 72a LPP a été défini par le Comité d'un commun accord avec l'expert agréé en prévoyance professionnelle et approuvé par l'Autorité de surveillance. Ce plan prévoit un chemin de recapitalisation, des limites dans lesquelles il doit se maintenir en cas d'événements conjoncturels défavorables, le maintien des taux de couverture initiaux et le maintien de la couverture intégrale des engagements pris envers les bénéficiaires de rentes.

Le chemin de recapitalisation est le suivant :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	43.9%	2022	72.0%	2032	75.7%	2042	78.0%
2013	44.0%	2023	72.4%	2033	75.9%	2043	78.2%
2014	70.1%	2024	72.8%	2034	76.1%	2044	78.4%
2015	70.2%	2025	73.3%	2035	76.4%	2045	78.6%
2016	70.3%	2026	73.7%	2036	76.6%	2046	78.9%
2017	70.4%	2027	74.1%	2037	76.8%	2047	79.1%
2018	70.5%	2028	74.6%	2038	77.0%	2048	79.3%
2019	70.6%	2029	75.0%	2039	77.3%	2049	79.5%
2020	71.1%	2030	75.2%	2040	77.5%	2050	79.8%
2021	71.5%	2031	75.5%	2041	77.7%	2051	80.0%

### Calcul du degré de couverture

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actifs (total du bilan)</b>	<b>252 978 883</b>	<b>240 176 731</b>
Engagements	-1 427 797	-2 655 441
Compte de régularisation passif	-123 808	-169 401
<b>Fortune de prévoyance (FP)</b>	<b>251 427 278</b>	<b>237 351 889</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	131 143 365	124 810 694
Provision de fluctuation de risques	453 531	430 397
Provision pour maintien du taux de conversion	5 163 000	4 734 000
Provision pour baisse du taux technique (part des actifs)	0	0
Provision pour mesures transitoires	11 744 117	12 477 513
<b>Engagements assurés actifs</b>	<b>148 504 013</b>	<b>142 452 604</b>
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions	149 612 333	149 571 718
Provision de longévité des bénéficiaires de pension	3 681 099	2 957 240
Provision pour baisse du taux technique (part des bénéficiaires)	0	0
<b>Engagements rentiers</b>	<b>153 293 431</b>	<b>152 528 957</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)</b>	<b>301 797 444</b>	<b>294 981 562</b>
<b>Degré de couverture (FP en % de CP)</b>	<b>83.3%</b>	<b>80.5%</b>
Degré de couverture minimal global selon chemin de recapitalisation	73.3%	72.8%
Degré de couverture minimal global initial	47.2%	47.2%
<b>Degré de couverture des actifs</b>	<b>45.7%</b>	<b>43.7%</b>
Degré de couverture minimal initial des assurés actifs	-19.3%	-19.3%

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité des placements, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placements

L'activité principale de la Commission de placements est la surveillance et la coordination auprès de trois mandataires auxquels un mandat de gestion a été confié par le Comité. Il s'agit de mandats balancés analogues, correspondant directement à l'allocation d'actifs, hormis les placements auprès des employeurs, l'infrastructure et l'immobilier suisse. Il s'agit de :

Mandataires	Depuis	Autorisation
- UBS	2008	FINMA
- Edmond de Rothschild	2008	FINMA
- Fondation IST	2017	FINMA

Pour l'aider dans cette tâche, le Comité a choisi l'UBS comme dépositaire global (global custodian). Dans son mandat, cette société réalise la comptabilité-titres et fournit à la Commission de placements divers rapports mensuels d'analyse et de suivi. Ces rapports permettent non seulement de comparer chacun des mandats aux références retenues dans l'allocation d'actifs, mais également de les comparer entre eux sur une base identique.

L'allocation d'actifs actuelle suit l'ALM retenue par le Comité le 22 janvier 2020. Cette ALM tient compte du prêt aux employeurs d'un montant de 56.8 millions, qui s'amortit par annuité fixe et dont le taux d'intérêt est de 4.25% soit l'espérance de rendement au moment où il a été convenu, le 1er janvier 2014. En 2024, le Comité a décidé de porter la marge tactique maximum des liquidités de 5% à 7%.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente de la manière suivante :

	Placements au 31.12.2025		Allocation			Placements au 31.12.2024	
	milliers de CHF	%	Marge tactique minimum	Allocation stratégique	Marge tactique maximum	milliers de CHF	%
Liquidités	10 129	4%	1%	2%	7%	9 798	4%
Placements auprès des employeurs	49 283	20%	0%	25%	26%	50 304	21%
Obligations en CHF	12 644	5%	3%	5%	15%	13 890	6%
Obligations en devises	32 965	13%	5%	10%	20%	30 007	13%
Actions suisses	33 367	13%	6%	10%	14%	28 867	12%
Actions étrangères	32 080	13%	6%	10%	14%	30 210	13%
Immobilier suisse	51 731	20%	20%	27%	30%	50 576	21%
Immobilier étranger	8 253	3%	0%	3%	4%	8 361	3%
Alternatifs illiquides	7 452	3%	2%	4%	6%	5 173	2%
Autres alternatifs	14 636	6%	0%	4%	6%	12 569	5%
<b>Total des liquidités et placements</b>	<b>252 540</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>239 755</b>	<b>100%</b>

La CPPVF est affiliée au service d'analyse de la fondation Ethos ainsi qu'à Ethos Engagement Pool qui a pour objectif d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en bourse pour renforcer la gouvernance d'entreprise, ainsi que la responsabilité environnementale et sociale.

Le Comité a choisi de suivre les recommandations de vote d'Ethos pour l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses dont elle détient des titres, en application de l'article 71a LPP.

Les mandataires ont tous confirmé qu'ils n'avaient touché aucune rétrocession en raison de leurs activités pour la CPPVF, ou, le cas échéant, les avaient systématiquement reversées à la Caisse.

## 6.2 Utilisation des extensions (article 50 al. 4 OPP2)

Les placements auprès des employeurs dépassent la limite usuelle de 10%. Ce dépassement n'est pas problématique compte tenu du fait que la CPPVF est une caisse publique et qu'elle bénéficie d'une garantie de la Ville de Fribourg conformément à l'article 54 alinéa 2 OPP2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Le principe d'une couverture à 97.5% contre le risque de 2 années consécutives de baisse importante du portefeuille est le critère déterminant l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur. Compte tenu de l'allocation d'actifs, sa valeur cible actuelle est de 11.9% des engagements.

### Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2025	31.12.2024
Total des engagements de prévoyance	301 797 444	294 981 562
Objectif	35 900 000	35 100 000
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	11.9%	11.9%

### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	2025	2024
Réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	22 605 312	10 713 279
Variation de l'exercice	7 604 439	11 892 033
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	30 209 752	22 605 312
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements de prévoyance)	10.0%	7.7%

Le résultat de l'exercice 2025 a entraîné une attribution à la réserve de fluctuation de valeur qui atteint désormais 84.1 % de son objectif (2024 : 64.4 %).

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Titres	31.12.2025		31.12.2024	
	CHF	%	CHF	%
Comptes courants bancaires CHF	8 532 687	3.4%	5 868 906	2.4%
Comptes courants bancaires ME	348 559	0.1%	680 415	0.3%
Comptes à terme bancaire	0	0.0%	2 000 000	0.8%
Placements collectifs marché monétaire et placements fiduciaires	1 248 183	0.5%	1 248 312	0.5%
<b>LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>10 129 429</b>	<b>4.0%</b>	<b>9 797 632</b>	<b>4.1%</b>
Comptes courants des employeurs	2 009 240	0.8%	2 041 767	0.9%
Placements long terme auprès des employeurs	47 274 157	18.7%	48 261 952	20.1%
<b>PLACEMENTS AUPRES DE L'EMPLOYEUR</b>	<b>49 283 397</b>	<b>19.5%</b>	<b>50 303 719</b>	<b>21.0%</b>
<b>IMMOBILIER DIRECT SUISSE</b>	<b>25 276 000</b>	<b>10.0%</b>	<b>25 276 000</b>	<b>10.5%</b>
Obligations en CHF	906 300	0.4%	1 429 121	0.6%
Placements collectifs obligations en CHF	11 737 942	4.6%	12 460 484	5.2%
<b>OBLIGATIONS EN CHF</b>	<b>12 644 242</b>	<b>5.0%</b>	<b>13 889 605</b>	<b>5.8%</b>
Obligations étrangères	2 681 391	1.1%	3 283 640	1.4%
Placements collectifs Obligations en monnaies étrangères	29 093 675	11.5%	25 564 344	10.7%
Placements collectifs Obligations convertibles	0	0.0%	0	0.0%
Placements collectifs Obligations hybrides étrangères	1 190 280	0.5%	1 159 320	0.5%
<b>OBLIGATIONS ETRANGERES</b>	<b>32 965 346</b>	<b>13.1%</b>	<b>30 007 304</b>	<b>12.5%</b>
Actions suisses	10 035 336	4.0%	8 673 759	3.6%
Placements collectifs Actions suisses	23 331 831	9.2%	20 192 853	8.4%
<b>ACTIONS SUISSES</b>	<b>33 367 167</b>	<b>13.2%</b>	<b>28 866 612</b>	<b>12.0%</b>
Actions étrangères	0	0.0%	0	0.0%
Placements collectifs Actions étrangères	32 079 711	12.7%	30 210 311	12.6%
<b>ACTIONS ETRANGERES</b>	<b>32 079 711</b>	<b>12.7%</b>	<b>30 210 311</b>	<b>12.6%</b>
<b>PLACEMENTS COLLECTIFS IMMOBILIERS SUISSE</b>	<b>26 454 509</b>	<b>10.5%</b>	<b>25 300 325</b>	<b>10.6%</b>
<b>PLACEMENTS COLLECTIFS IMMOBILIERS ETRANGERS</b>	<b>8 252 683</b>	<b>3.3%</b>	<b>8 361 144</b>	<b>3.5%</b>
Placements collectifs Infrastructures suisses	2 321 287	0.9%	0	0.0%
Placements collectifs Infrastructures étrangères	5 130 286	2.0%	5 173 420	2.2%
<b>ALTERNATIF ILLIQUIDE</b>	<b>7 451 573</b>	<b>3.0%</b>	<b>5 173 420</b>	<b>2.2%</b>
Placements collectifs Alternatif	6 834 036	2.7%	5 631 182	2.3%
Placements collectifs Or	7 801 663	3.1%	6 937 858	2.9%
<b>AUTRES ALTERNATIFS</b>	<b>14 635 699</b>	<b>5.8%</b>	<b>12 569 039</b>	<b>5.2%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>167 850 930</b>	<b>66.5%</b>	<b>154 377 759</b>	<b>64.4%</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>252 539 756</b>	<b>100.0%</b>	<b>239 155 110</b>	<b>100.0%</b>
<b>Structure des investissements par monnaie</b>				
CHF	196 905 248	78.0%	185 236 346	77.3%
Autres monnaies	55 634 508	22.0%	54 518 764	22.7%

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats
Marché de change à terme	0	0	0	0

**6.6 Engagements de capital ouverts**

	31.12.2025	31.12.2024
Infrastructures étrangers	148 828	149 998
Infrastructures suisses	857 761	3 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 589</b>	<b>3 149 998</b>

**6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Néant au 31 décembre 2025 et 2024.

**6.8 Explications du résultat net des placements**

Résultat des placements	2025	2024
Produits	6 495	39 693
Plus-values/moins-values non réalisées	0	3 492
Résultat couverture de change	-3 129	-1 385
<b>LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>3 367</b>	<b>41 800</b>
Produits	2 051 134	2 091 404
<b>PLACEMENTS AUPRES DE L'EMPLOYEUR</b>	<b>2 051 134</b>	<b>2 091 404</b>
Produits	1 254 142	1 858 474
Gains et pertes réalisées	0	567 915
Plus-values/moins-values non réalisées	0	2 680 000
Frais d'entretien	-345 876	-571 687
Frais de gestion et d'administration	-61 009	-59 059
<b>IMMOBILIER DIRECT SUISSE</b>	<b>847 256</b>	<b>4 475 643</b>
Produits	1 790 361	1 556 071
Gains et pertes réalisées	748 591	498 712
Plus-values/moins-values non réalisées	10 359 566	9 803 020
Frais de gestion et d'administration	-450 264	-371 414
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-779 493	-806 544
<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>11 668 761</b>	<b>10 679 846</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>14 570 518</b>	<b>17 288 692</b>

Aucune rétrocession n'est due pour les exercices 2025 et 2024.

La performance globale de la Caisse, calculée en fonction du résultat des placements et du capital moyen investi, se présente de la manière suivante :

	31.12.2025	31.12.2024	Capital moyen	Résultat	Performance
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	10 129 429	9 797 632	9 963 531	3 367	0.03%
PLACEMENTS AUPRES DE L'EMPLOYEUR	49 283 397	50 303 719	49 793 558	2 051 134	4.12%
IMMOBILIER DIRECT SUISSE	25 276 000	25 276 000	25 276 000	847 256	3.35%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRES	167 850 930	154 377 759	161 114 345	11 668 761	7.24%
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>252 539 756</b>	<b>239 755 110</b>	<b>246 147 433</b>	<b>14 570 518</b>	<b>5.92%</b>
Exercice précédent			232 315 072	17 288 692	7.44%

## 6.9 Explication des frais de gestion de la fortune

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>1 229 757</b>	<b>1 177 958</b>
Frais d'administration et de gestion facturés	450 264	371 414
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	779 493	806 544
<b>Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.76 %</b>	<b>0.79 %</b>
Total des frais de gestion de fortune	1 229 757	1 177 958
Total des placements transparents en matière de frais	162 720 644	149 204 339
<b>Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)</b>	<b>96.94 %</b>	<b>96.65 %</b>
Total des placements	167 850 930	154 377 759
Total des placements non transparents	5 130 286	5 173 420

Les charges liées aux transactions sur le portefeuille de titres sont incluses dans ce tableau en qualité de frais d'administration et de gestion facturés.

Les placements non transparents sont constitués d'un investissement auprès de Bridge S.C.A. SICAV placement collectif, actif dans le financement de dettes d'infrastructures internationales.

## 6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

	31.12.2025	31.12.2024
Placement auprès de la Ville de Fribourg	38 982 044	39 796 575
Placement auprès de SINEF SA	4 865 596	4 967 263
Placement auprès de Groupe e Celsius SA	714 078	728 999
Placement auprès de la Bourgeoise de la Ville de Fribourg	1 410 735	1 440 212
Placement auprès de la Fondation St-Louis	1 301 704	1 328 904
<b>SOUS TOTAL PLACEMENT</b>	<b>47 274 157</b>	<b>48 261 952</b>
Comptes courants employeurs	2 009 240	2 041 767
<b>TOTAL</b>	<b>49 283 397</b>	<b>50 303 719</b>

Les placements auprès des employeurs sont conformes à la sécurité et à la répartition du risque selon l'article 50 de l'OPP2 et aux articles 57 et 58 de l'OPP2, en matière de placements chez l'employeur et de la garantie des créances envers l'employeur. Ces placements ont été convenus dans le cadre des mesures de recapitalisation de la Caisse. Ils s'amortissent par une annuité constante qui sera versée jusqu'en 2052. Le taux d'intérêt de ces placements a été fixé à 4.25%, ce qui correspondait à l'espérance de rendement de la Caisse au moment où ces prêts ont été convenus, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les cotisations facturées aux employeurs en attente de paiement s'élèvent à CHF 1.4 million au 31 décembre 2025 ; elles sont intégralement payées au 31 mars 2026.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	2025	2024
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>439 127</b>	<b>421 620</b>
Impôts anticipés à récupérer	272 046	238 879
Intérêts courus s/obligations et placements	33 913	50 115
Régies	116 235	132 626
Autres actifs	16 933	0
<b>Compte de régularisation passifs</b>	<b>123 808</b>	<b>169 401</b>
Comptes transitoires issus de la gestion des assurés	0	3 410
Autres transitoires	123 808	165 990
<b>Prestations de libre passage en cas de sortie</b>	<b>4 369 646</b>	<b>6 233 623</b>
Prestations de libre passage de l'exercice	4 369 646	6 233 623
<b>Charges d'administration</b>	<b>386 654</b>	<b>504 693</b>
Indemnités et jetons de présence	59 456	50 000
Autres frais du Comité	11 731	12 373
Indemnités d'administration	237 126	238 738
Frais informatiques	0	47 221
Autres frais généraux	23 576	29 693
Organe de révision	34 765	33 696
Expert agréé	12 000	84 770
Autorité de surveillance	8 000	8 202

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2024 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

A la demande de l'Autorité de surveillance, l'expertise technique du 4 septembre 2024 lui a été transmise (voir 5.6).

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### **Liquidation partielle**

Néant.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.